

Rapport de fin de semestre de l'ACIL - Printemps 2018

Table des matières :

- 1) PV de l'Assemblée générale du Corps intermédiaire de la Faculté des lettres
- 2) Résultats du questionnaire
- 3) Résumé de la rencontre avec le décanat du 8 mai 2018
- 4) Résumé de la réponse de la Direction
- 5) En vue du semestre prochain
 - a. Groupe de travail « Relève »
 - b. Assemblée générale d'ACIDUL
 - c. Nouveau questionnaire diffusé par l'ACIL (Oct. / Nov. 2018)

1.PV de l'Assemblée générale du Corps intermédiaire de la Faculté des Lettres

1) Présentation du comité de l'ACIL

- a. Les membres du comité d'ACIL sont : Gaspard Turin (Président, MA), Cécile Heim (secrétaire, AD), Elena Diez del Corral Areta (MER), Marie Widmer (MA), Romain Bionda (AD), Myriam Daetwyler (AD), Cyril Lécosse (MA), Juliette Vuille (MA), Valentine Nicollier Sarraillon (MER suppl.), Olivier Thévenaz (MER), Nicola Pozza (MER).
- b. Dernier membre en date du comité de l'ACIL, N. Pozza a été élu par la majorité des représentants du CI présent lors de la dernière AG.
- c. Le comité d'ACIL invite les intéressé-e-s à rejoindre le comité à se présenter par e-mail à acil@unil.ch

2) Présentation de la situation institutionnelle de la relève académique en Lettres

- a. Il y a actuellement 23 Maîtres assistant-e-s (MA) en Faculté des lettres, ce qui est un chiffre important comparé aux autres facultés. Pour pallier les problèmes qui pourraient être liés à une stabilisation plus importante que prévu des MA en MER, et bien qu'aucune communication officielle n'ait été faite à ce jour sur la question de l'avenir du statut de MA, les pratiques semblent aller dans le sens d'une multiplication des Premier-ères assistant-e-s (1A) pour une diminution des MA. Les représentants du Corps intermédiaire (CI) sont unanimement convaincus qu'un remplacement du second de ces statuts par le premier correspondrait à une péjoration des conditions de travail des chercheuses et chercheurs post-doctoraux.
- b. Pour les MA souhaitant demander une évaluation de leur dossier en vue d'une stabilisation, la procédure, qui implique que se prononcent l'unité de travail de la personne, le Doyen de la Faculté et le Conseil de Faculté en plus d'une commission *ad hoc* chargée d'étudier ledit dossier, manque aujourd'hui de transparence, quant aux rôles respectifs et aux préséances de ces différentes instances.
- c. Au vu de la comparaison globalement défavorable entre les statuts de MA et 1A, et compte tenu du besoin essentiel de la Faculté pour des

postes à responsabilité d'enseignement et d'examens, l'ACIL et l'ensemble du CI craignent que les 1A nouvellement nommés se transforment sournoisement en « crypto-MA » au statut modifié pour maintenir les besoins de la Faculté, sans amélioration notable (traitement salarial, possibilités de stabilisation, durée d'engagement entre autres bénéfiques) pour les intéressé-e-s.

- d. Le décanat a mentionné une potentielle révision du statut de 1A. Or, cette réévaluation risque de durer plusieurs années avant d'être inscrite dans la loi et, pour autant qu'elle le soit dans des conditions décentes, la conjoncture qui s'installera entretemps pourrait s'avérer défavorable pour la relève.

3) Intervention d'Antoine Chollet, membre du CI de la Faculté des SSP : A. Chollet témoigne des changements institutionnels en SSP qui ont précédé ceux des Lettres, dans les mêmes conditions.

- a. Pour bénéficier d'une plus grande clarté sur la procédure de stabilisation de MA à MER ainsi que les critères pour l'acceptation de la stabilisation, une directive décanale (1.5) a été créée, qui contient, entre autres, une « grille d'objectivation ».
- b. Avant l'implémentation de la directive 1.5, les critères sur l'acceptation de la stabilisation n'étaient pas clairs.
- c. En conséquence de la vague de stabilisation : les postes de MA ne sont plus mis au concours.
- d. Deux stratégies de carrières sont en compétition en ce moment :
 - i. La stratégie « américaine-HEC » : Thèse → 1A → PAST
 - ii. La stratégie « franco-Lettres » : Thèse → MA → MER → Professorat
 - iii. La Direction semblerait vouloir opter pour la première de ces deux stratégies.
- e. Le CI de la SSP n'est, même après une année de débat, pas encore d'accord sur la meilleure stratégie à adopter.
- f. Il y a effectivement des exemples existant de 1A devenus des « crypto-MA ».
- g. Complément d'un membre d'ACIDUL :
 - i. Dans le basculement probable des postes de MA à 1A, la Direction actuelle balaye des contraintes de l'ancienne Direction, telle que la possibilité d'une stabilisation, ce qui augmente la précarisation générale des post-docs.
 - ii. Jusqu'à présent, la loi qui prescrit le droit à la demande d'évaluation en vue de stabilisation n'a pas été systématiquement observée. La direction actuelle souhaite le respect de cette loi.
 - iii. Problème : la conjoncture est malheureuse car elle fait coïncider la demande de stabilisations avec l'augmentation des salaires des PO.
 - iv. Un poste de PO correspond plus ou moins à 3 postes de MA.

4) Intervention sur la situation des MA : Présentation d'un document intitulé « Pour une politique de la relève en Faculté des lettres ».

- a. Ce texte est le résultat d'une réflexion collective de membres du CI aussi bien « inférieur » que « supérieur ». Il contient deux idées centrales : le rappel de l'importance du statut de MA et la dégradation subséquente qu'entraînerait son remplacement par celui de 1A, et la création et défense d'une politique de la relève dans la Faculté.
- b. Une révision du texte est prévue selon les commentaires reçus durant cette AG.
- c. La version révisée de ce texte sera incluse dans le questionnaire proposé par l'ACIL, soutenue à l'unanimité par un vote lors de l'AG extraordinaire du CI du 8 mai, soumise au Décanat puis à la Direction.

5) Présentation du questionnaire circulé par ACIL :

Un questionnaire visant à évaluer l'avis du CI dans son ensemble concernant le futur de la relève et les stabilisations des MA est présenté rapidement, discuté et amendé en vue de sa diffusion prochaine.

6) Discussion et commentaires de l'Assemblée sur la relève académique et la stabilisation de MA

La création d'une grille précisant les critères d'évaluation des dossiers déposés par les MA en vue de leur évaluation pour stabilisation est très importante, car l'opacité dessert fortement les candidat-e-s. Cette discussion sera continuée lors de l'AG extraordinaire du 8 mai

2. Résultats du questionnaire

Le questionnaire distribué par la suite parmi tout le Corps intermédiaire de la Faculté des lettres, début mai, était une prise de température très générale sur les opinions du CI en vue des changements institutionnels à venir et ses conséquences pour la relève. Voici quelques conclusions générales qui peuvent être tirées de ce questionnaire :

- 114 personnes y ont répondu sur les 264 membres du CI, soit un taux de participation de 43%.
- Sur 100 personnes qui comparent leur taux de travail tel qu'il est mentionné dans leur contrat et tel qu'elles estiment correspondre à la réalité, 45% estiment travailler à un taux plus élevé que celui auquel elles ont été engagées. 19% estiment travailler à plus de 100%. Dans les commentaires portant sur l'insatisfaction de leur situation à ce propos, les raisons données sont les suivantes :
 - o Le taux d'engagement est insuffisant
 - o Le temps dédié à la recherche est insuffisant
 - o Les charges administratives et d'enseignement sont trop lourdes
- La transparence sur la procédure de stabilisation de MA en MER n'est pas suffisante.
- Le CI en lettres reste attaché au poste de MA : 35% (le plus haut pourcentage) ont répondu que le poste devrait être maintenu tel qu'il existe maintenant.

- La grande majorité des participants trouvent que la situation de la relève est problématique dans la Faculté, à cause de l'absence de transparence dans les processus de nomination et stabilisation ainsi qu'à cause de l'absence d'une politique de relève claire sur le long terme. La pénurie de postes a également été mentionnée. La menace d'une éventuelle stabilisation massive des MA ne correspond pas à une crainte majoritairement partagée : le CI reste solidaire malgré la diversité des enjeux pour ses représentants.
- Deux tiers des participants trouvent que la Faculté a pour mission de défendre la relève locale qu'elle a formée, y compris au niveau postdoctoral.

Une grande partie de ces informations relèvent d'une estimation, qui mérite d'être clarifiée dans un prochain sondage.

3. Résumé de la rencontre avec le décanat du 8 mai 2018

Une délégation de l'ACIL a rencontré le Décanat le 8 mai 2018. En voici un bref résumé :

- Le Décanat souligne que le but des changements institutionnels n'est pas de faire disparaître les postes de MA. Or, cette phase transitoire étant très incertaine, le Décanat n'est, pour l'instant, pas incité à créer de nouveaux postes de MA. De plus, le Décanat ne promeut en aucun cas la stabilisation automatique des candidats. Le but serait d'intégrer les stabilisations de MA en MER dans la planification académique. Pour cela, la Direction va proposer une nouvelle directive cet été qui, si elle est approuvée, devrait spécifier les conditions de stabilisation des MA, faciliter l'intégration des stabilisations dans la planification académique et entrer en vigueur pour la prochaine planification (2021-2024).
- Pour le soutien de la relève, le Décanat encourage la postulation à des postes financés par des fonds tiers, tels que le FNS ou des subventions « égalité ». De plus, le Décanat s'engage à ne pas nommer des 1A à un taux d'engagement inférieur à 80%. Finalement, le Décanat souligne qu'il est du ressort des commissions de planification et de recherche d'élaborer des stratégies pour gérer les questions de RH de la relève ou de formation optimale de la relève, et dès lors que la création d'une commission facultaire de la relève n'est pas à l'ordre du jour.
- Les délégués de l'ACIL ont ensuite présenté les résultats du questionnaire (tels qu'ils sont résumés ici) et transmis la lettre intitulée « Pour une politique de la relève à la Faculté des Lettres » sur laquelle le Décanat a refusé de se positionner, alléguant que ce document était fondé sur une crainte (le remplacement des MA par des 1A) non fondée.
- Le Décanat s'engage, de plus, à améliorer la transparence entre les présidents des unités et le CI afin de réfléchir à la relève, à s'attaquer aux questions du suivi de l'après-thèse et de clarifier les différents postes sur « fonds état » et sur « fonds tiers ».

4. Résumé de la réponse de la Direction

Fin juin, ACIL a envoyé un courrier à la Direction incluant la lettre « Pour une politique de la relève à la Faculté des Lettres » et une demande de crédit

extraordinaire pour la relève en Lettres. La vice-rectrice en carrière et société D. Philippe a répondu que les critères de stabilisation d'un-e MA étaient clairs et que ces stabilisations devaient s'inscrire dans la planification de chaque unité. En outre, la Direction considère assez soutenir les doctorant-e-s dans leur carrière après la thèse et estime que le traitement des membres du CI du doctorat au MA est équitable. Pour cette raison, elle refuse le déblocage d'un crédit extraordinaire et nous propose de continuer les discussions concernant la relève dans les commissions facultaires, telles que la commission de planification et la commission de la recherche.

5. En vue du semestre prochain

Le comité de l'ACIL continue à travailler sur les dossiers de la relève académique et des clarifications de procédures de stabilisation de MA en MER dans les mois à venir. Deux membres du comité de l'ACIL font également partie du groupe de travail « Relève » créé par l'ACIDUL, qui a pour but de clarifier ces mêmes questions et les marches à suivre. A ce sujet, nous aimerions ainsi vous inviter à déjà noter dans votre agenda la prochaine AG d'ACIDUL qui aura lieu le 23 octobre 2018 à 17h15. Enfin, un nouveau questionnaire sera soumis au CI le semestre prochain, selon une pratique que nous aimerions pérenniser afin de garantir une représentativité maximale et une cohérence au plus près des attentes d'un Corps naturellement très divers et soumis à un roulement rapide de ses représentants.